

GRÈVE ET PARTICIPATION

Nous venons de revoir la *Statistique des grèves* pour 1897 publiée récemment par l'*Office du Travail* et dont le *Moniteur* a déjà rendu compte.

Dans ce volume se trouve une statistique fort intéressante. Et je ne sais pourquoi aucun des nombreux comptes-rendus de journaux divers que j'ai lus n'en fait mention.

Il s'agit d'une statistique donnant les résultats matériels des grèves.

Les grévistes ont-ils, oui ou non, un gain à faire grève? — C'est là une question souvent posée. Elle est toujours résolue contre la grève, celle-ci devant forcément n'amener que pertes pour les ouvriers.

Il paraît cependant qu'il n'en va pas ainsi, car, suivant la statistique en question, il y a gain pour l'ensemble, même si l'on compte des pertes venant des échecs sans compensation, des grèves sans réussite.

Cette statistique, cela va de soi, ne porte que sur les grèves ayant trait à des questions de salaire : *demande d'augmentation de salaire ou réduction de salaire*.

Dans les premières grèves, sur 165 grèves, il y a :

27 réussites (1,809 grévistes) donnant, après 300 jours de travail au nouveau tarif, 226.922 francs de gains supplémentaires ;

76 transactions (19,052 grévistes) donnant, après 300 jours de travail, 598,891 francs de gain ;

62 échecs (5,874 grévistes) faisant perdre pendant la grève 536,188 francs.

En somme, pour l'ensemble de cette catégorie de grèves, le gain net est de 289,635 francs.

Dans les deuxièmes grèves, réduction de salaire, il y a : 5 réussites, 5 transactions, 18 échecs, au total 1265 grévistes. Le gain pour l'ensemble est de 51,799 fr. 89.

Avant toute autre considération, il y a lieu de compléter cet exposé par cette remarque : « Il ne faut pas perdre de vue que les variations de salaires, « fixées à la suite d'une grève dans un « ou deux établissements, tendent à « s'introduire peu à peu dans les autres « établissements de la même industrie « dans une même localité, et que les « pertes ou les gains des grévistes ont « rapidement leur répercussion sur les « salaires des autres ouvriers non « grévistes. »

Ainsi, nous sommes loin des affirmations souvent répétées que toute grève n'était qu'un leurre pour les ouvriers.

C'est pas à dire qu'il faille pousser les ouvriers à la grève, parce que la statistique montrant un gain comme résultat, le gain est toujours assuré. Non, car la grève sans autre base que celle-là mènerait certainement les grévistes à des déceptions. La conclusion n'est pas là : grève *quand même*, mais dans ce qui suit.

re droit.

Hier c'étaient les agents de la même compagnie d'Orléans, membres de l'Union fraternelle, qui avaient organisé Périgueux un banquet sous la présidence de M. Heurteau, directeur de la compagnie. Il n'était certes point question de subventionner une grève ou de créer l'arrêt du travail sur toutes les lignes. Mais on y a appris, dit un journal de la région, que la caisse de l'Union fraternelle avait distribué à ce jour près de 2 millions en secours de maladie, 4,000 francs d'allocations aux veuves et 160,000 francs de remboursements, tout en servant une retraite à près de 1,000 camarades et à 1,200 veuves.

L'Union fraternelle est jalouse d'entretenir d'excellents rapports avec les compagnies, et celles-ci, à leur tour, rendent hommage au zèle, à l'esprit de dévouement et de solidarité de leurs agents.

Répondant au délégué de la section qui venait d'exposer les beaux résultats obtenus par la société et adressait, au nom des camarades, ses remerciements au directeur de la Compagnie, qui avait accepté la présidence du banquet, M. Heurteau s'exprimait ainsi :

« Nous devons reconnaître que la sélection faite par les Compagnies dans le choix de leur personnel fait que nous vivons, dans les chemins de fer, entre braves et honnêtes gens... Notre diplomatie, messieurs, consiste à vivre en bonne intelligence avec les pouvoirs publics et avec les grandes Compagnies qui, en toutes circonstances, nous ont fait preuve de la plus haute, de la plus vraie, et de la plus sincère sympathie.

S'adressant, il y a quelques jours, aux ouvriers mineurs du bassin de la Loire, M. le Président de la République leur disait que c'est par le travail et par la discipline, plutôt que par tout autre moyen, que les travailleurs doivent chercher à améliorer leur situation. C'est ce que votre grande association fraternelle a depuis longtemps compris. Elle a indiqué à tous la bonne voie, en montrant par son exemple quels résultats peuvent être obtenus, quels progrès peuvent être réalisés, non en faisant appel à de vaines et décevantes utopies, à la haine et à la violence, mais pacifiquement, par la pratique de l'association, de la solidarité, de l'épargne, par l'accord et par le concours de toutes les bonnes volontés.

Messieurs, cet accord et ce concours de toutes les bonnes volontés dans une pensée commune d'union et de concorde, l'estime et la confiance mutuelle des employés et de leurs chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, estime et confiance basées sur la conscience et le respect de leurs devoirs réciproques, sont choses absolument indispensables pour maintenir, dans une grande organisation comme la nôtre, le bon ordre et l'harmonie nécessaires à la bonne exécution du grand service public dont nous sommes chargés, pour permettre de réaliser dans l'organisation de notre service, comme dans la situation de notre personnel, tous les progrès, toutes les améliorations désirables et possibles pour que nous soyons toujours et sans défaillance prêts à répondre à la confiance du pays, qui compte sur nous comme sur une des grandes forces organisées de la nation, comme sur un des éléments les plus essentiels de la défense nationale.

Ces sentiments, que vos